

Collège Jean Monnet
Rue du Temple
79120 LEZAY
☎ 05 49 29 41 65
Fax 05 49 29 52 79
✉ ce.0790017p@ac-poitiers.fr

COMPTE-RENDU DE GESTION

EXERCICE FINANCIER 2015

MOYENS ALLOUES

Dotation de fonctionnement de la collectivité territoriale de rattachement.

Suite à la modification des modalités de calcul de la dotation de fonctionnement et à la revalorisation de la valeur du point, 55 764 euros ont été attribués au collège par la collectivité de rattachement pour l'exercice 2015. Cela représente 2309 euros de plus qu'en 2014, soit 4.3% d'augmentation. On pouvait supposer que ce différentiel compenserait les prévisibles envolées du coût des fluides (viabilisation, transport).

Crédits globalisés octroyés par la collectivité de rattachement.

En 2014, le conseil départemental nous avait signifié la nouvelle orientation de sa politique culturelle en faveur des collèges. En lieu et place du saupoudrage des diverses subventions possibles à solliciter individuellement pour chaque action, une dotation en crédits globalisés est désormais annuellement versée à chaque collège au titre de l'action culturelle et d'orientation. A charge pour l'établissement de répartir ces crédits en toute autonomie sur les différents projets et d'en établir un rapport de gestion en fin d'exercice. La dotation du collège Jean Monnet s'élevait pour l'année 2015 à 4306.49 euros. Il est à déplorer qu'elle ait été versée en mars 2015, alors que les projets annuels ont été lancés depuis septembre, voire juin de l'année 2014, certains sans grande visibilité financière, et quand d'autres ont été purement et simplement gelés.

Crédits globalisés informatiques.

Le CD79 a décidé d'harmoniser le parc informatique des collèges et a opté pour nous ouvrir un crédit que nous devrions utiliser de façon autonome mais en commandant notre matériel sur le catalogue établi par son service informatique. Les achats effectués à ce titre n'impactent donc aucunement notre budget.

Crédit globalisés d'Etat.

Les crédits d'Etat ont été limités à 2130 euros, la part destinée aux manuels scolaires étant cantonnée aux seuls compléments de séries dans l'attente de la mise en place des nouveaux programmes du collège.

Subvention de la communauté de communes du Mellois.

Il nous restait un reliquat de l'année 2014 émanant de l'ancienne communauté de communes du Lezayen qui nous a permis de financer plus confortablement certains projets culturels coûteux. En 2015, il nous avait été dit que la communauté élargie n'aurait plus pour compétence le subventionnement d'établissements du second degré lequel était une volonté politique du seul Lezayen. Cependant, celle-ci s'est étonnée de ce que nous n'avions rien demandé. Et, de fait, quelques 3050 euros nous ont finalement été alloués fin 2015.

ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Cette année encore, notre choix a été de maintenir les crédits pédagogiques au même niveau soit à 3800 euros. C'est toujours notre façon d'affirmer la volonté de poursuivre une politique d'ouverture culturelle volontariste en faveur de notre public majoritairement défavorisé. Une façon de maintenir les moyens d'enseignement adaptés à disposition d'une équipe pédagogique volontaire et dynamique et, de ce fait, de nous ménager son agrément. Une façon enfin de cultiver l'exigence et l'ambition de nos élèves, mais aussi leur motivation et leur estime d'eux-mêmes.

Comme à l'accoutumée, les projets ont été multiples. En plus des projets « gratuits » ont été organisés les événements suivants :

- Savoir nager avec prise en charge des non nageurs de l'école primaire de Lezay et de l'ensemble des frais de transport : 800 €.
- Opération collège au cinéma sur les deux niveaux de 6^{ème} et 4^{ème}, pour un coût global de 782.50 €.
- Projet en réseau ECLORE « Voyage au cœur du livre » : part collège de 250€.
- Chorale dans le cadre de l'APEM avec participation financière : 30 € de cotisation et 350 de participation aux frais de transport.
- Semaine du développement durable avec intervenant extérieur et achat de petit matériel : 84 €.
- Théâtre en 3^{ème} avec le « Théâtre de l'Imprévu » : 420 €.
- Spectacle burlesque à l'intention des élèves de 6^{ème}, en co-financement avec le Foyer Rural de Lezay, au Moulin du Marais : 500 €.
- Atelier de flamenco lié au projet de séjour en Andalousie : 240 €.
- Voyage en Andalousie : 17408.62 €.
- Séjour el à Brocéliande avec des élèves de 6^{ème} et 4^{ème} sur la thématique des contes celtiques : 3644.75 €.
- Voyage interdisciplinaire « aux portes du Pays d'Oc », à Brillac, en avril, pour les élèves de 5^{ème} : 3024.27 €,
- Puis, voyage d'intégration 5^{ème} : « aux portes du pays d'Oc », toujours à Brillac : 4375.84 €.

Les trois premiers séjours ont bénéficié de dons du FSE, d'une subvention de la FCPE, d'un abondement de la communauté de communes du Mellois et, en ce qui concerne le séjour en Andalousie, d'une part des crédits globalisés du Conseil Départemental équivalente aux anciennes subventions pour voyages à l'étranger (780 euros). Certaines familles en difficulté ont été aidées par le fonds social collégien.

Le projet « serre bioclimatique » s'est réellement finalisé en 2015. L'ensemble des aides accordées a été englouti : 4000 euros de première subvention de la Fondation

de France puis le reliquat de même origine de 1000 euros, 2000 euros du CD79 et une bonne partie des fonds propres réservés pour ce faire.

Comme nous l'avions prévu, nous avons acquis de nouveaux matériels (vidéoprojecteurs, tablettes, matériels et logiciels scientifiques...) ou avons ménagé l'entretien de matériels existants (lampes de vidéoprojecteurs, par exemple). Les crédits globalisés informatique nous ont permis de solliciter le renouvellement du poste du chef d'établissement, de celui de la vie scolaire et de la salle de technologie, et de nous procurer un ordinateur portable pour la salle d'Anglais. A nos frais, nous avons commandé deux tablettes numériques pour les professeurs d'EPS. Puis, grâce à une subvention de l'AFDET, une nouvelle tablette destinée aux professeurs de Lettres pour la mise en place d'un projet innovant.

Enfin, nous avons choisi d'augmenter l'enveloppe commune afin d'en destiner une part au financement du gonflement des dépenses en papier et consommables de reprographie imputé en ALO. Ce pôle est l'objet de nos préoccupations. En dépit des négociations avec les fournisseurs puis du choix d'un fournisseur plus offrant, de la réorganisation de notre parc, du redéploiement des machines existantes, de la suppression des petites imprimantes disséminées et aux consommables très onéreux, de l'équipement vidéo de chaque salle de cours, ce pôle est sans cesse plus gourmand et son financement dépasse toujours nos prévisions. Il sera nécessaire à l'avenir d'envisager une limitation au moyen de codes, par exemple.

VIE DE L'ELEVE

Le nombre de boursiers a accusé une légère baisse de 2% : ils représentaient 33% des collégiens accueillis. Pourtant, c'est toujours la moitié des familles qui appartenait à des catégories socio-professionnelles défavorisées. Il est vrai que nombre d'entre eux ne fournissent pas les documents requis pour monter les dossiers de demande de bourses, qui par méconnaissance, qui les ayant perdus, qui ne disposant que d'une partie d'entre eux, et ce en dépit des nombreux rappels et accompagnements du secrétariat. En outre, les familles requièrent peu le fonds social malgré les relances de l'établissement et les promesses de confidentialité.

A ce chapitre, nous avons également inscrit deux projets pédagogiques afférant au CESC :

- Une intervention des Motards en colère dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière pour 162€.
- Une co-intervention de notre assistante sociale et d'une esthéticienne sur le thème « Estime de soi » et « se présenter à un professionnel » avant les stages en entreprise des élèves de 3^{ème} : 270 €.

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

La part de la viabilisation a été augmentée. En effet, la communauté de communes nous a annoncé qu'une mauvaise gestion de la municipalité sortante avait creusé un important déficit dans le fonctionnement financier de la centrale de chauffage dont nous recevons le service. Elle nous a annoncé que le surcoût serait anormalement

important pour tous les usagers. Et de fait, la facture du quatrième trimestre 2015, quoi qu'accusant une baisse de consommation de 26%, s'élevait à une somme de 35% supérieure à celle acquittée avant la décision d'augmentation. D'autre part, il n'est pas hasardeux d'avancer que les fluides ont été en perpétuelle augmentation ces dernières années. Il nous faut donc afficher une extrême prévoyance.

Le service ALO a également accusé l'augmentation programmée des coûts d'affranchissement. Le collège a procédé à la remise des bulletins du 2^{ème} trimestre afin de réduire ce coût, mais tous les parents ne se sont évidemment pas déplacés.

De plus, l'un des parents de familles décomposées réside souvent dans une autre région ou ne prend qu'une maigre part au suivi scolaire de son enfant. L'envoi postal de courriers demeure donc incontournable.

La part des salaires de contrats aidés est grossie par l'embauche tardive d'un CAE, alors qu'un autre, terminant son contrat, était encore parmi nous.

Le problème de la reprographie est évoqué plus haut dans la partie « action pédagogique ».

Enfin, le budget consacré aux déplacements des personnels a été augmentée en raison, en particulier, de la multiplication des réunions à l'extérieur concernant la mise en place de la réforme du collège ou la mise en sécurité des établissements et de leurs acteurs.

BUDGET DU SERVICE SPECIAL SRH

Le budget du service spécial SRH a retenu toute notre attention.

Une année d'exercice alimentée par un règlement par les familles en fonction de leur capacité contributive a permis de constater la nécessité pour le Conseil Général d'une compensation financière. En effet, le profil sociologique de notre public induit une dominante de facturations aux taux les plus bas : 116 familles sur les 203 de nos demi-pensionnaires étaient redevables de factures aux taux 1 à 4, en dessous du tarif médian de 2.85 euros. Un versement compensatoire a donc été effectué par la collectivité.

En outre, l'adhésion du collège au groupement de commandes du Conseil Général a fait naître quelques inquiétudes. La majorité des denrées proposées, étiquetées « bio », présentait des tarifs élevés, supérieurs à ce que nous réglions jusqu'à présent. D'autres denrées non issues de l'agriculture biologique mais de circuit court présentaient des coûts particulièrement onéreux. Nous avons d'abord été bénéficiaires d'aides incitatives afin de nous engager à effectuer davantage de commandes Résalis. Mais notre étroit suivi des coûts de repas nous a conduits à opter de plus en plus souvent pour des achats hors groupement Résalis. De ce fait, le montant de l'aide incitative n'a cessé de décroître, mais nous nous estimons davantage satisfaits à réception de nos factures. Et de nos commandes aussi, puisque nombre de produits Résalis ne présentent pas les qualités gustatives ou diététiques suffisantes.

Ainsi, dans l'ensemble, le collège a pu encore s'auto-suffire.

Les travaux de restructuration de la cuisine ont été encore ajournés. L'obsolescence de nos matériels ne nous permet pas les économies possibles avec du matériel moderne à basse consommation, pas plus qu'il n'autorise les nouvelles pratiques actuellement prescrites. De plus, la même obsolescence a généré des pannes dont la réparation nous a contraints à des dépenses imprévues, ou obligé le CD79 à anticiper la livraison d'un nouveau matériel : une armoire pour produits finis. La part FCSH, non réglée en 2015, en a été prévue au budget.

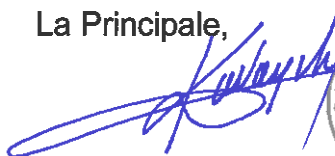
EN CONCLUSION

Le compte financier demeure excédentaire. Le résultat du service général est affecté par l'amortissement constaté, alors que le service spécial SRH accuse un net excédent, ce qui est dû à notre prudente politique d'achat des denrées.

Le fonds de roulement atteste d'un confortable pouvoir d'investissement. Il ne faut pas s'y tromper cependant. En effet, il recèle la réserve nécessaire au financement du FCSH des matériels qui nous ont été ou nous seront livrés dès la fin de la restructuration du restaurant, lesquels sont nombreux. Bien sûr, cela ne saurait exclure l'acquisition de biens visant à enrichir le patrimoine de l'établissement ou simplement la maintenance de l'existant.

Lezay, le 26 avril 2016

La Principale,



Kathy LAVANCHE